



Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins Infirmiers
Orientation :

1. Intitulé de module Période de formation pratique VAE (PFP VAE 2) 2024-2025

Code :

S.SI.SO.3795.1.F.24

Type de formation :

☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres : ...

Niveau :

- ☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres : ...

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif peut entraîner l'exclusion de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Type :

- ☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres : ...

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre de printemps
☒ Semestre d'automne
☐ Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS 12

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Italien
☐ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☒ Pas de prérequis
☒ Autres : Certaines conditions, en lien avec la sécurité des patient-e-s, peuvent être exigées

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Ce sont les compétences décrites dans le document d'évaluation des compétences niveau 3^e année bachelor de la filière Soins infirmiers

5. Contenu et formes d'enseignement

La période de formation pratique est placée sous la responsabilité du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (ci-après PF) selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution.



6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de la période de formation pratique PFP6 VAE est placée sous la responsabilité du-de la PF selon les modalités définies dans la convention de formation pratique. Il-elle utilise pour cela le document d'évaluation des compétences officiel. L'enseignant-e et de la HEdS La Source l'accompagne / le soutien dans ce processus d'évaluation.

La PFP5 VAE fait l'objet d'une évaluation sommative. Ses modalités sont explicitées lors de l'établissement du contrat tripartite et adaptées, si nécessaire, par le-la PF, l'étudiant-e et l'enseignant-e en cours de PFP.

Une période de formation pratique est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensée est supérieur à **17% jours**. La compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique. Les situations exceptionnelles seront analysées au cas par cas.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

L'abandon d'une période de formation pratique est considéré comme un échec, ceci indépendamment du nombre de jours réalisés. Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site.

7. Modalités de remédiation

- ☐ Remédiation possible
- ☒ Pas de remédiation
- ☐ Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- ☐ Remédiation possible
- ☒ Pas de remédiation
- ☐ Autre (précisez) :

Modalités de répétition

Lorsque la période de formation pratique est échouée, elle est répétée au semestre suivant.

Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

8. Remarques

La formation pratique du Bachelor VAE est conçue en emploi et se déroule prioritairement sur le lieu de travail de l'étudiant-e. Il-elle répond aux exigences du poste dans lequel il est en fonction et travaille selon les horaires prévus par le service.

Il-elle doit effectuer au minimum 45 jours de travail, soit un minimum de 360 heures sur le semestre d'automne (3^{ème} semestre de formation Bachelor soins infirmiers par la VAE).

Pour les personnes sans emploi, le service de la formation pratique peut organiser le stage sur une période de PFP Bachelor et en tenant compte du cursus de l'étudiant-e. Dans cette situation, l'étudiant-e répond aux exigences d'un poste de professionnel tout en cumulant un statut d'étudiant-e. Il-elle ne peut être compté-e dans l'effectif mais il-elle travaille selon les horaires prévus par le service.

9. Bibliographie

Bibliographie spécifique à la période de formation pratique.

Sources internes à la HES

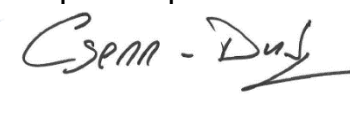
- Dossier à l'intention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des étudiant-e-s dans les filières de la santé et du travail social – novembre 2016
- Plan d'études cadre Bachelor 2022, Filière de formation en soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, 03.2022
- Formation pratique – cadre général de réalisation et d'évaluation-version 2023.

10. Enseignants

Nom du-de la responsable de module :

Descriptif validé le 29 mai 2024

Descriptif validé par

 
Walter Zecca Catherine Senn-Dubey
Coordinateur-trices romand-es de la filière
Soins infirmiers HES-SO